



DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 6 Février 2019

DELIBERATION N° : 2019-02-06-05

Réunion du comité syndical le mercredi 6 février 2019
à 11h00 au siège du Syndicat – Le Thor

Le quorum n'ayant pas été atteint à l'ouverture de la séance du jeudi 31 janvier 2019 à 16h00, le président Max RASPAIL a re-convoqué, le comité syndical pour le mercredi 6 février à 11h00, ceci conformément aux articles L.2121-17 et L.2541-4 du CGCT.

Les délégués présents :

Messieurs Pascal CAUCHOIS d'Apt, André CAMBE d'Aubignan, Alain XAVEIR de Beaumes-de-Venise, Jean-Luc AUQUIER de Beaumont-de-Pertuis, Michel DELL'INNOCENTI de Bédoin, Jérôme CHAUVIN de Cabrières-d'Avignon, Jean-Claude DELAYE de Cadenet, Léopold MEYNAND de Caromb, Roger ISNARD de Castellet, Pierre MOLLAND de Châteauneuf-de-Gadagne, Salvador TENZA de Châteauneuf-du-Pape, Michel JOUVE de Flassan, Pierre FERRAZ de Goult, Gilbert CHAZAL de Jonquerettes, Louis BISCARRAT de Jonquières, Lucien AUBERT de Jocas, Michel RUFFINATTI de La-Bastide-des-Jourdans, Jacques DECUIGNIERES de La-Bastidonne, Jean-François LOVISOLO de La-Tour-d'Aigues, Christian ROYER du Thor, David VIGUIER des Beaumettes, Joël MOCZALDO de Malaucène, Bruno GENTA de Mornas, madame Michèle SORBIER de Saint-Didier, messieurs André AIELLO de Saint-Hippolyte-le-Graveyron, Michel LEROY de Saint-Martin-de-la-Brasque, Claude GARCIN de Sannes, Gérard VILLON de Sarrians, Jean-Marie GRAVIER de Vacqueyras, Francis JOUVE, François SALIGNON, Alain GABERT, Mireille ORTUNO, Jean-Pierre RANCHON et Frédéric ROUET délégués de la communauté de communes Ventoux-Sud, madame Sylvie COCQUELET déléguée de la communauté de communes Aygues-Ouvèze, monsieur Thierry GOLIARD délégué de la communauté de commune Vaison-Ventoux.

Assistaient également :

Madame Mireille BOURBOUL et monsieur Frédéric BOUDIN.

Etaient excusés :

Messieurs Vincent ESPITALIER de Mirabeau, Dominique VIALANT de la Communauté de communes pays Vaison-Ventoux. Mesdames Nathalie BRAMIN, Corinne DUPAQUIER, Danièle PERNETTE, Béatrice ALIPHAT et messieurs Thierry DUBOIS, Jean-Marie FRAISSET, Bernard FRAYSSINET, Lucien GALLAND, Yves GUEDJ et Roger PELLENC délégués de la Métropole Aix-Marseille Provence pour la commune de Pertuis.

DELIBERATION CONCORDANTE POUR LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC OPTION A AU SYNDICAT

Par arrêté préfectoral du 27 novembre 2017, les statuts du SEV ont été modifiés et permettent désormais aux communes membres du Syndicat qui le souhaitent de transférer au SEV la compétence optionnelle Eclairage Public selon deux options : soit l'investissement uniquement (option A), soit investissement et exploitation (option B).

Conformément aux statuts du SEV, le transfert de la compétence prend effet à la date de la délibération concordante de la commune et du comité syndical du SEV.

Le transfert de la compétence engage la collectivité par période de quatre années tacitement reconductibles.

- commune de CADENET, délibération du 17/12/2018 ;
- commune de LAFARE, délibération du 19/11/2018 ;

Il vous est proposé :

- D'APPROUVER la demande de transfert de la compétence Eclairage Public option A au SEV des communes de Cadenet, Lafare.

- D'AUTORISER le Président à parapher et à signer, au nom du SEV, toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Le comité syndical,
Où l'exposé du président,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité de ses membres présents,
ADOpte le présent rapport.
Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le président,

Max RASPAIL